

Délibération n° 2023-076

Compétence « Maîtrise de la demande en énergie » - Désignation d'un délégué titulaire au SYDEC

Nbre de Conseillers en exercice : 34

Nbre de présents : 24

Nbre de votants : 31

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 28/03/2023

Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

**Présents :** Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. LABRUYÈRE Christophe, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

**Procurations :** M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme DUBOIS Catherine, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. DIAZ Manuel, Mme CASSAGNE Patricia donne procuration à M. COMET Bernard, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à Mme DOUSTE Françoise, Mme RIGAL Nathalie donne procuration à M. LABRUYÈRE Christophe

**Excusés :** M. DARMAGNAC Frédéric, Mme PELTIER Virginie, Mme CASSAGNE Patricia, M. LALUQUE Georges, M. RIMONTEIL, M. SOULÈS Eric, Mme MALLO Caroline, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme RIGAL Nathalie

**Décision de l'assemblée :**

Votants : 31

Pour : 31

Contre :

Abstention :

Document exécutoire à compter du : 4/04/2023

Transmis en Préfecture le : 12/04/2023

Affiché le : 12/04/2023

à Parentis en Born, le

12/04/2023

La Présidente,

Françoise DOUSTE



**Rapporteur : M. CASTAGNÈDE Vincent**

Par délibération du 13 décembre 2022 du conseil communautaire, la communauté de communes des Grandes Lacs a adhéré à la compétence « Maîtrise de la demande en énergie » du SYDEC. Cette compétence propose des missions d'accompagnement aux collectivités landaises pour la gestion de leurs consommations énergétiques et sur la production d'énergies.

Le conseil communautaire doit désormais désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Les EPCI peuvent désigner un membre de leur assemblée délibérante ou un conseiller municipal.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU les Statuts du SYDEC ;
- VU les Statuts du la CC Grands Lacs ;
- Vu la Délibération n° 2022-126 portant adhésion à la compétence Maîtrise en énergie au SYDEC ;
- Vu la délibération n°CDENER2023\_005 du 19 janvier 2023 du SYDEC portant approbation de cette adhésion ;

Madame la présidente propose au conseil communautaire de désigner les délégués suivants :

- Délégué titulaire : Eric BRETHERS
- Délégué suppléant : Vincent CASTAGNEDE

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- De désigner M. BRÈTHES Eric, délégué titulaire au SYDEC pour la compétence « Maîtrise de la demande en énergie »
- De désigner M. CASTAGNÈDE Vincent, délégué suppléant au SYDEC pour la compétence « Maîtrise de la demande en énergie »
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme, le 4 avril 2023

La Présidente,

Françoise DOUSTE

